

RENCONTRES DE L'ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

**Penser les institutions religieuses par le genre
Subordination, agentivité, émancipation**

Le 21 mars 2020 ⇒ **Atelier reporté au samedi 5 décembre 2020**

Visioconférence Zoom
de 9h30 à 12h

Coordinatrices : Justine AUDEBRAND et Inès ANRICH

Introduction de Justine AUDEBRAND et Inès ANRICH

Justine AUDEBRAND, *Genre, agentivité et classe sociale dans les monastères féminins du haut Moyen Âge (VI^e-X^e siècles)*

Le haut Moyen Âge (VI^e-X^e siècles) est souvent perçu, en raison de la puissance de ses abbesses, comme une période de grande agentivité des moniales. C'est notamment le cas des femmes de familles royales, qui sont placées toutes jeunes dans les monastères pour y assurer les stratégies de pouvoir de leur dynastie. Les activités propres à ces monastères féminins, qui sont différentes de celles des monastères masculins, permettent à ces femmes d'avoir une grande marge de manœuvre et de modeler le passé au profit des hommes de leur famille. Toutefois, il ne faudrait pas tomber dans l'idéalisation excessive et il convient de croiser la variable « genre » avec la classe sociale. Toutes les moniales n'ont pas la possibilité d'utiliser les activités religieuses pour renforcer leur pouvoir ; certaines femmes peuvent même ressentir le travail de *care* spirituel qu'on leur impose comme une contrainte.

Louise BONVALET, *Quand le moine est sorcier : privilège, agency, contrôle. Sorcellerie masculine à Venise au XVII^e siècle*

L'historiographie de la sorcellerie a été beaucoup marquée par le courant des *feminist studies* et s'est beaucoup centrée sur la figure de la sorcière, les femmes étant les premières victimes de ce qui a été appelé la « chasse aux sorcières ». Peu d'intérêt a été jusque-là accordé aux hommes accusés de sorcellerie. Cependant, les procès de l'inquisition vénitienne nous montrent que les hommes également sont jugés pour sorcellerie et qu'ils représentent quasiment la moitié des accusés aux XVII^e et XVIII^e siècles dans les sources du tribunal vénitien. En outre, une grande partie de ces accusés sont des ecclésiastiques. Si cela peut sembler surprenant au premier abord, il ne s'agit, en fait, que d'une conséquence du traitement genré du religieux pendant l'époque moderne. Les hommes ont le privilège de pouvoir gérer le sacré, autrement dit le surnaturel,

alors que les femmes en sont exclues. Dans une perspective de genre, il sera donc question, dans un premier temps, de s'intéresser à cette capacité d'agir qu'ont les hommes d'Église et de l'articuler à leurs pratiques surnaturelles entre licite et illicite. Dans un second temps, on abordera le problème du contrôle de l'autorité ecclésiastique vis-à-vis de ces hommes, dans le but de montrer pourquoi cette capacité d'action de ses représentants est perçue comme un danger, le tout en se concentrant sur le procès du moine carmélite Andrea Bortio, jugé en 1671.

Nils RENARD, *Henri Grégoire (1750-1831) et la réflexion sur la place des femmes dans l'Église pendant la Révolution française*

La question de la place des femmes pendant la Révolution française comme celle de la place des femmes dans l'Église révèlent des enjeux proches en termes de rapports de domination et de rapports au discours. Ces deux champs historiographiques donnent de fait l'idée d'une progressive exclusion des femmes des constructions institutionnelles en formation. Dans ce cadre, paradoxalement, l'espace religieux offre néanmoins des marges de manœuvre pour penser une possible agentivité des femmes dans l'œuvre révolutionnaire, et pour nuancer l'idée d'une subordination constante. L'Église est au cœur de recompositions de rapports entre genre et religion à cette période charnière et nous reviendrons sur ces enjeux, en mettant au cœur de notre travail la figure de l'abbé Grégoire. Connue pour son œuvre émancipatrice et son rôle dans l'Église constitutionnelle, le discours qu'il tient sur la condition des femmes est cependant bien plus complexe, entre valorisation morale et exclusion institutionnelle. Autour de son essai *De l'influence du christianisme sur la condition des femmes* (Paris, 1821), nous interrogerons cette construction argumentative, avant de nous arrêter sur deux figures particulières de participation des femmes aux institutions religieuses : les fonctions de diaconesse et d'abbesse, sur lesquelles Grégoire s'attarde et qui sont révélatrices de ses conceptions sur ce sujet.

Inès ANRICH, *Négocier son entrée au couvent : stratégies et ressources des femmes face à l'opposition de leur famille en France et en Espagne (1830-1910)*

Alors qu'au XIX^e siècle, en France comme en Espagne, les congrégations féminines connaissent un essor inédit, une minorité de vocations religieuses est l'objet de conflits familiaux, du fait de l'opposition des parents. Craignant d'être séparé·e·s de leurs filles ou contrarié·e·s de voir les projets qu'ils et/ou elles nourrissaient pour elles invalidés, ces parents saisissent diverses autorités, civiles ou religieuses, pour obtenir qu'elles retournent à leurs côtés. Ces conflits permettent de saisir la marge de manœuvre dont disposent certaines femmes, entre les contraintes de l'exercice de la puissance paternelle par leurs parents et l'opportunité que représente le couvent pour s'en affranchir, à l'ère de la féminisation du catholicisme. Conditionnée par l'accès à certaines ressources relationnelles et financières, la fuite du domicile paternel s'effectue souvent au prix d'une rupture du lien familial. Afin de l'éviter, certaines femmes négocient leur entrée en religion (retours temporaires dans la famille, aménagement du projet de vie religieuse), ce qui fragilise parfois leur vocation et les conduit dans quelques cas à y renoncer. D'autres mobilisent des moyens économiques ou juridiques afin de sécuriser leur entrée en religion.

Conclusion d'Isabelle POUTRIN, Professeure à l'Université de Reims Champagne-Ardenne